

## Un projet qui appartiendra aux habitants !

Comme précisé dans le précédent bulletin, SEPALE propose aux habitants et collectivités d'investir dans le projet éolien et de devenir co-proprétaire du parc éolien.

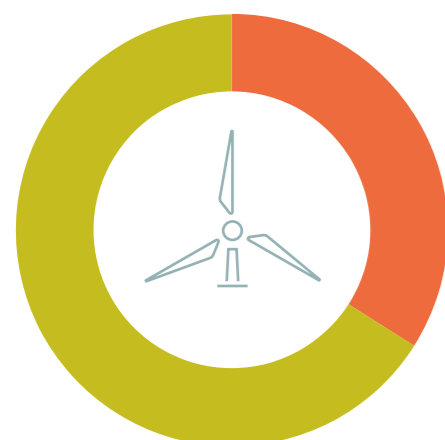
Cette proposition va bien plus loin que le financement participatif: il ne s'agit pas d'un simple prêt à taux bonifié mais d'une vraie prise de participation dans la société de projet.

### Il reste encore des parts à prendre !

En plus de la collectivité, plusieurs particuliers ont d'ores et déjà décidé d'investir dans cette opportunité de projet. Et vous ?


## Investissement participatif: les infos clés


(voir détails sur le bulletin n°2)




**1/3**  
du projet éolien  
appartiendra  
aux habitants  
et aux collectivités

 Accessible dès 27€

 Possibilité de revendre ses parts lorsque le parc sera autorisé ou 3 ans après sa mise en service

 Possibilité d'investir dès maintenant, à **risque** mais avec une **rentabilité importante**.

 Possibilité d'investir lorsque le parc sera autorisé, avec des **risques faibles** mais une **rentabilité moins importante**.



## Venez échanger et investir lors du comité de pilotage organisé par SEPALE

MERCREDI  
**22**  
FÉVRIER

### À LA SALLE DES FÊTES D'EUUVY

Lors de cet événement, nous vous proposons deux temps d'échanges et d'informations. Vous pouvez venir à l'un, à l'autre, ou aux deux, en fonction de ce qui vous intéresse :

**Comité de pilotage:** 18h - 19h

**Investissement participatif:** 19h - 20h

### Quelles mesures pour la collectivité et ses habitants ?

Un parc éolien génère des impacts. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures ERC-A pour Éviter, Réduire, Compenser les impacts et Accompagner le projet.

Si vous avez des idées pour votre village, n'hésitez pas à nous les partager !

Si vous souhaitez échanger en amont de la permanence vous pouvez contacter :

**Antoine JUILLION**  
06 25 75 76 87  
a.juillion@sepale.com

N'hésitez pas à laisser un message ou un sms !

BULLETIN D'INFO N°3

Fév.  
**20**  
**23**



↑ Vue depuis la zone d'étude • © SEPALE

## Opportunité de développement éolien

### PROJET ÉOLIEN DU CHAMP PAPILLON

À la suite du précédent numéro de juin 2022, ce nouveau bulletin vous informe de l'avancée des études de faisabilité et vous invite à un atelier pour investir dans le projet éolien et échanger sur les études en cours.

Antoine Juillion, de SEPALE, est chargé du bon déroulement des études et de la concertation. N'hésitez pas à le contacter pour rester informés des suites de ces initiatives ou pour participer aux temps d'échanges qui vous sont proposés.

Meilleurs vœux à tous !



**Antoine JUILLION**  
Chargé de projets  
**SEPALE**  
06.25.75.76.87  
a.juillion@sepale.com

## Venez investir dans le projet et échanger sur les études !

Lors du comité de pilotage organisé par **SEPALE** à la salle des fêtes d'Euivy :

MERCREDI  
**22**  
FÉVRIER  
2023

Plus d'informations en dernière page.



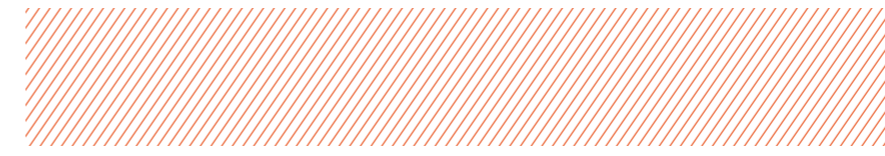
|                           |                          |                           |                 |                 |   |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|---|
| 2021, 2022                | 2022, 2023               | 2024                      | 2025, 2026      | 2026, 2050      | 2050  |
| 1. Études de préféabilité | 2. Études de faisabilité | 3. Instruction du dossier | 4. Construction | 5. Exploitation | 6. Démontage et recyclage ou renouvellement |

## Le projet éolien... du Champ Papillon !

Ce nom, choisi en concertation avec les élus d'Euvy, fait référence au lieu-dit éponyme.

### Études de faisabilité

Les études de faisabilité ont débuté et sont réalisées par des bureaux d'études indépendants qui respectent les guides, lois et normes validés par l'État. Le résultat de ces études permettra d'évaluer la faisabilité du projet et de choisir la meilleure implantation possible d'éoliennes.



## L'étude acoustique

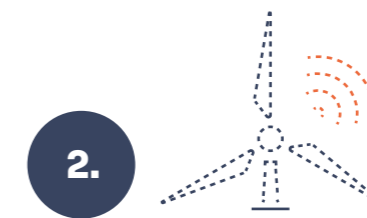
### Hiver 2022-23

L'étude acoustique a débuté en décembre 2022 : des mesures ont été effectuées depuis les maisons les plus exposées autour de la zone d'étude.



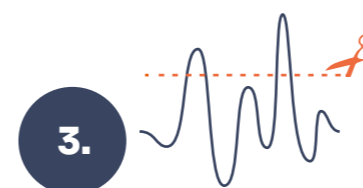
### Mesures initiales

Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude et les plus représentatives de l'environnement sonore.



### Simulations

Les mesures sont analysées et corrélées avec les données météo, le relief, la végétation, etc. pour ensuite simuler l'impact acoustique des éoliennes (ou émergences sonores).



### Respect a minima des normes acoustiques

En cas de dépassement des émergences réglementaires – (+ 5dB(A) le jour et + 3 dB(A) la nuit) – l'implantation, le modèle d'éolienne, leur fonctionnement etc. sont réétudiés jusqu'au respect des normes acoustiques afin d'assurer la tranquillité des riverains.



### Mesures de conformité

Lorsqu'un parc éolien est construit, une nouvelle campagne de mesures est réalisée pour vérifier la conformité de l'installation. Si le parc n'est pas conforme, un bridage acoustique est mis en place et de nouvelles mesures sont réalisées pour vérifier son efficacité.

### Études environnementales

#### Depuis le printemps 2022

Les études naturalistes ont débuté avant l'été sur le site afin d'étudier la faune et la flore sur un cycle biologique complet.

Oiseaux, chauves-souris, amphibiens, reptiles, insectes, mammifères terrestres, habitats et flore sont recherchés, observés, quantifiés et cartographiés.

### Le potentiel éolien

#### Depuis mai 2022

Le mât de mesures est une « station météo » qui permet entre autres de dimensionner la taille des éoliennes (rotor, mât, puissance) mais aussi d'affiner les études acoustiques et environnementales.

### Étude paysagère

#### Début 2023

Des paysagistes vont venir étudier la zone pour déterminer si le territoire peut accueillir de nouvelles éoliennes et de quelle manière.

Des simulations visuelles, des coupes et des cartes, seront réalisées.

La localisation des prises de vue pour les photomontages sera discutée lors du comité de pilotage organisé le 22 Février.